



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MEUSE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Bar-le-Duc, le 29 mai 2018

Service Environnement  
Mission Biodiversité

Affaire suivie par : Patrice CURIEN  
patrice.curien@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 71

Fax : 03 29 76 32 64

**Note de présentation du projet d'arrêté préfectoral portant  
approbation du document d'objectifs du site Natura 2000  
ZSC « Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers  
et de l'Othain, buxaie de Montmedy » (FR4100155)**

**P.J. :** Projet d'arrêté préfectoral

**1. Contexte réglementaire**

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens qui ont été identifiés pour la rareté et la fragilité des habitats naturels et des espèces sauvages végétales ou animales qu'ils abritent.

Ce réseau a été construit en application de la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 dite directive « habitats » et de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite directive « oiseaux ».

Au sein des sites doit être mise en place une gestion à la fois conservatoire des milieux et des espèces, et concertée afin de concilier les enjeux de préservation du patrimoine naturel et les exigences économiques, sociales et culturelles.

Le site Natura 2000 « Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, buxaie de Montmedy » a été désigné par arrêté ministériel du 13 avril 2006 en Zone Spéciale de Conservation.

Chaque site Natura 2000 doit être doté d'un document d'objectifs (DOCOB), élaboré après un dialogue entre acteurs et usagers du territoire concerné. Ce document dresse un état des lieux du patrimoine naturel croisé avec celui des usages et activités humaines et, à partir de cet état des lieux, définit les enjeux, les objectifs de développement durable et les mesures de gestion à entreprendre.

Le projet d'arrêté ci-joint concerne l'approbation du document d'objectifs de ce site. Il est présenté ici en application de l'article L.120-1 du code de l'environnement qui soumet la validation de toute décision de l'État à caractère non individuel et ayant une incidence sur l'environnement à la mise à disposition préalable du projet auprès du public afin que celui-ci soit en mesure de formuler d'éventuelles observations.

## **2. Enjeux du site et objectifs du projet d'arrêté**

Le site « Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, buxaie de Montmedy » est constitué d'un ensemble de trois pelouses calcaires à orchidées dominant la Chiers et l'Othain (habitat prioritaire 6210), de deux hêtraies à Buis (habitat 5110) et d'un vaste ensemble de gîtes à chiroptères dans la citadelle de Montmédy et ses alentours.

### **Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**

Les trois pelouses calcaires de Charency-Vezin, de Villécloye et de Velosnes-Othe sont les pelouses sèches les plus septentrionales de Lorraine et un cortège typique, notamment de nombreuses orchidées, ainsi que la hêtraie calcicole y sont bien représentés. Beaucoup d'espèces, animales ou végétales, présentes sur ces pelouses sont à la limite nord de leur aire de répartition et deviennent très rares au-delà de la vallée de la Chiers dans l'ouest de l'Europe centrale. La plupart d'entre elles sont rarissimes voire absentes en Wallonie, région frontalière située à quelques kilomètres à peine. Parmi elles, le Damier de la Succise, la Mante religieuse et la Coronelle lisse méritent d'être citées.

La forêt domaniale de Montmédy abrite, au sein d'une hêtraie-chênaie calcicole (habitat 9150), une des plus belles buxaies (habitat 5110) du nord de la Lorraine. De plus, d'autres formations liées aux milieux humides, comme une source pétrifiante (habitat prioritaire 7220) et l'aulnaie-frênaie (habitat prioritaire 91E0), sont en contact avec la hêtraie en bas de pente.

Enfin, les gîtes à Chiroptères du secteur de Montmédy sont nombreux et abritent des populations importantes et diversifiées. Six espèces inscrites à l'annexe II de la directive « habitats » sont représentées : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein et le Grand murin. De plus, huit espèces inscrites à l'annexe IV complètent le cortège : le Vespertilion de Daubenton, le Vespertilion à moustaches, le Vespertilion de Brandt, le Vespertilion de Natterer, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, l'Oreillard roux et l'Oreillard gris.

### **La mise en œuvre du DOCOB**

Le DOCOB du site natura 2000 « Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, buxaie de Montmedy » a été rédigé par un groupement de prestataires composé du Conservatoire des Sites lorrains, de l'Office National des Forêts et de la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine.

Les objectifs de gestion de ce DOCOB visent à préserver les pelouses calcaires et les gîtes à chiroptères de ce territoire, ainsi que la buxaie et les zones humides forestières de la forêt de Montmédy. La définition des propositions s'appuie sur la nécessité d'entretien et de réouverture des milieux herbacés par pâturage et intervention mécanisée. Elle prévoit également la mise en œuvre et la conservation d'un réseau cohérent de gîtes à chiroptères à l'échelle des vallées de la Chiers et de l'Othain. Au niveau forestier, la priorité porte sur le suivi de la dynamique du Buis et l'étude du fonctionnement hydrologique de l'ensemble des habitats humides imbriqués. Enfin, le suivi écologique des mesures de gestion est considéré comme essentiel dans le DOCOB.

La consultation est ouverte du 30 mai au 30 juin 2018 inclus sur les sites internet des préfectures de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

Pour la Meurthe-et-Moselle :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques>

Pour la Meuse :

<http://meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-Public/participation-du-public-sur-les-projets-soumis-a-la-reglementation-Natura-2000>

Le DOCOB est téléchargeable sur le site internet de la DREAL Grand Est :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/pelouses-et-milieux-cavernicoles-de-la-vallee-de-a13610.html>

Dans le même délai, les remarques pourront être adressées au service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse

- par mail : [ddt-se@meuse.gouv.fr](mailto:ddt-se@meuse.gouv.fr)

- par courrier : DDT (Service Environnement) 14 rue Antoine Durenne CS10501 55012 BAR-LE-DUC Cédex